

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 21 OCTOBRE 2010

Conseillers en exercice :	33
présents :	23
pouvoirs :	8
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 21 octobre 2010 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 15 octobre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD – Melle Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET – M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Maud POURQUIER – Mme Marie-Paule ANCELIN – Mme Marie-Laure CANO – M. Simon CLAVURIER – Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS – M. Gérard DELIGNE – M. Jérôme MOUHOT – Mme Emilie RICHAUD – M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT – Mme Maryvonne LAURENT –

ETAIENT EXCUSEES

M. Patrick SEDLACEK donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Serge LEBRETON donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER – Mme Sylvie MAMET donne pouvoir à Mme Marie-Paule ANCELIN – M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Adjoua KOUAME donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS – M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH – M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Michel JAYAT –

ETAIENT ABSENTES

Melle Brigitte BONNEAU – Mme Dominique HALLEY –

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS POUR LES ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE	N°158
---	--------------

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, l'association des commerçants de Cognac et l'association St Jacques Commerces Expansion animeront leur quartier par des animations. Il y aurait lieu que la Ville de Cognac, à titre du soutien au développement du commerce de proximité, s'engage à apporter son aide financière à ces associations.

L'association St Jacques Commerces Expansion recevra ainsi une subvention de 2 500 euros pour l'animation du quartier St Jacques.

L'association des Commerçants de Cognac recevra ainsi une subvention de 2 500 euros pour l'animation du centre-ville et 2 500 euros dans le cadre de l'animation du marché de Noël.

Cette participation est contractualisée par la signature d'une convention avec les différents partenaires.

Il est précisé que les crédits correspondants ont été inscrits au projet de la décision modificative n° 6 du budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur les projets de conventions annexés à la présente.
AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

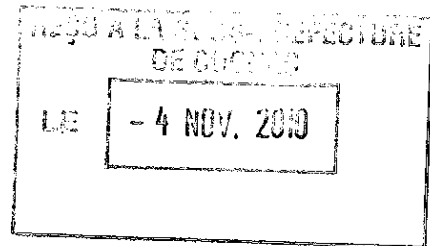
FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

[Signature]
Michel GOURINCHAS



Projet



CONVENTION 2010 pour les animations de fin d'année

Entre

La Ville de Cognac représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2010,
D'une part

Et

L'association St Jacques Commerces Expansion représentée par Christophe NOUVEAU, président de l'association
D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

La présente convention a pour but de préciser les obligations respectives de la Ville de Cognac et l'association St Jacques Commerces Expansion, dans le cadre d'une animation commerciale se déroulant sur la période des fêtes de fin d'année 2010.

Article 1 : - Objet de la convention

Les associations de commerçants de la Ville de Cognac ont décidé de réaliser une animation commerciale, se déroulant sur la période des fêtes de fin d'année, en partenariat avec la ville de COGNAC.

D'un commun accord, les parties ont souhaité s'inscrire dans une meilleure opération de communication, tant par voie d'affiches, que dans l'organisation de jeux concours et la mise en place d'animations autour du Père Noël.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la convention avec l'association St Jacques Commerces Expansion.

Article 2 : - Définition de l'opération de communication

Les associations de commerçants ont pour mission de mettre en œuvre toutes les actions de communication servant leur objet social commun, à savoir la valorisation du commerce de proximité et de quartier.

Dans un souhait de fidélisation de la clientèle et d'outil de communication, les associations de commerçants ont décidé de renouveler l'opération de fin d'année.

La Ville de Cognac entend, par son aide financière, apporter son soutien au développement du commerce de proximité.

Ref : 2010.04

Article 3 : - Subvention de fonctionnement

La ville de Cognac apporte son soutien financier à l'association St Jacques Commerces Expansion lui permettant ainsi de remplir les objectifs de cette opération.

La participation de la ville de Cognac est fixée à 2 500 euros.

Le montant de la subvention sera libéré après transmission des justificatifs de dépenses liées à l'animation du quartier St Jacques au Manager de commerce pour instruction.

La présente convention est établie en autant d'exemplaires originaux que les signataires.

Pour l'Association
Le Président,

Christophe NOUVEAU

Cognac,

Pour la Municipalité,
Le Maire,

Michel GOURINCHAS

Projet



CONVENTION 2010 ***pour les animations de fin d'année***

Ref : 2010.03

Entre

La Ville de Cognac représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2010,

D'une part

Et

L'Association des Commerçants de Cognac représentée par Sophie BONNEFOND, présidente de l'association

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

La présente convention a pour but de préciser les obligations respectives de la Ville de Cognac et L'Association des Commerçants de Cognac, dans le cadre d'une animation commerciale se déroulant sur la période des fêtes de fin d'année 2010.

Article 1 : - Objet de la convention

Les associations de commerçants de la Ville de Cognac ont décidé de réaliser une animation commerciale, se déroulant sur la période des fêtes de fin d'année, en partenariat avec la ville de COGNAC.

D'un commun accord, les parties ont souhaité s'inscrire dans une meilleure opération de communication, tant par voie d'affiches, que dans l'organisation de jeux concours et la mise en place d'animations autour du Père Noël et du Marché de Noël.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la convention avec l'Association des Commerçants de Cognac

Article 2 : - Définition de l'opération de communication

Les associations de commerçants ont pour mission de mettre en œuvre toutes les actions de communication servant leur objet social commun, à savoir la valorisation du commerce de proximité et de quartier.

Dans un souhait de fidélisation de la clientèle et d'outil de communication, les associations de commerçants ont décidé de renouveler l'opération de fin d'année.

La Ville de Cognac entend, par son aide financière, apporter son soutien au développement du commerce de proximité.

Article 3 : - Subvention de fonctionnement

La ville de Cognac apporte son soutien financier à l'Association des Commerçants de Cognac lui permettant ainsi de remplir les objectifs de cette opération.

La participation de la ville de Cognac est fixée à 5 000 euros.

Le montant de la subvention sera libéré après transmission des justificatifs de dépenses liées à l'animation du centre-ville et du marché de Noël au Manager de commerce pour instruction.

La présente convention est établie en autant d'exemplaires originaux que les signataires.

Cognac, le

Pour l'Association
La Présidente,

Pour la Municipalité,
Le Maire,

Sophie BONNEFOND

Michel GOURINCHAS